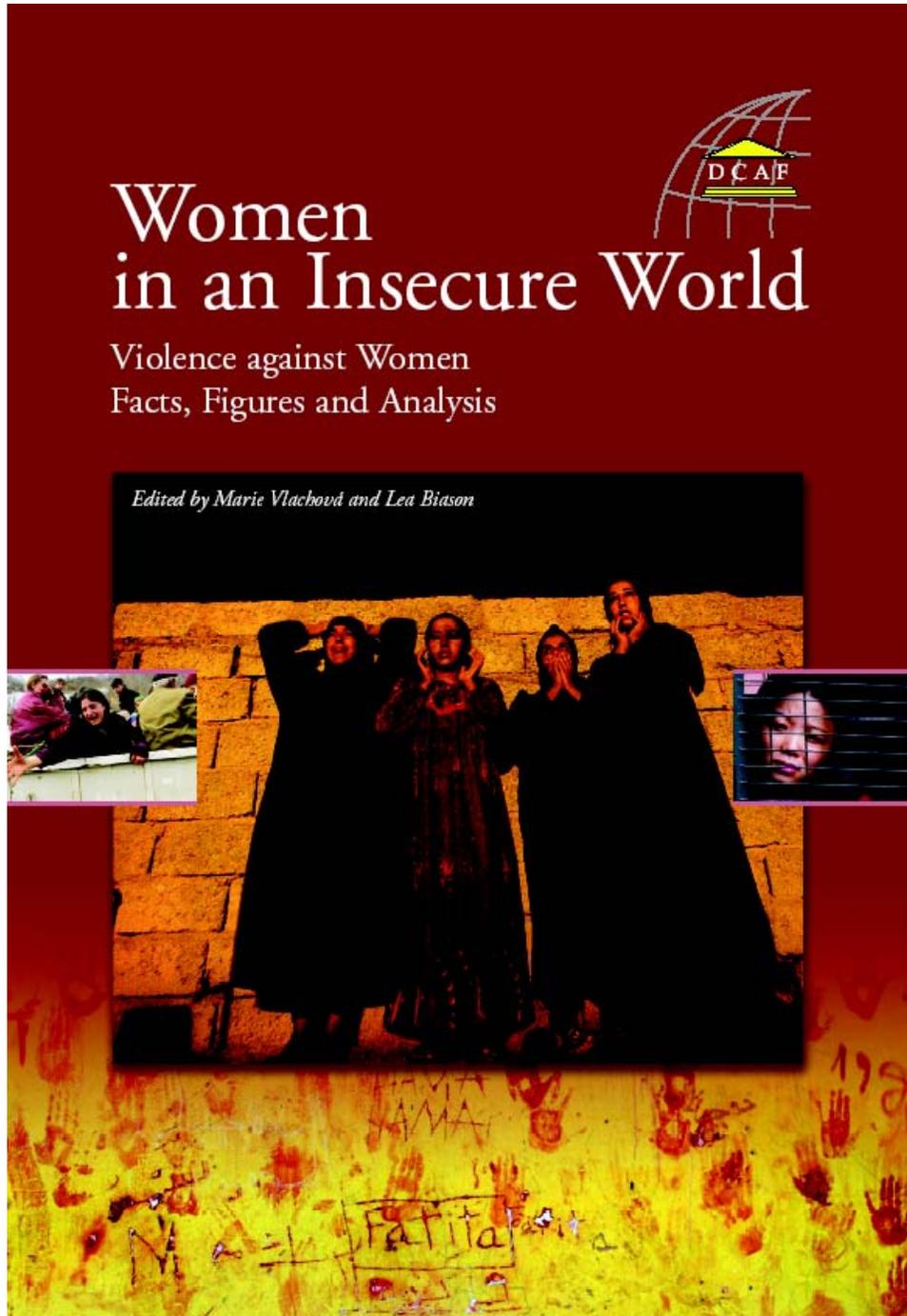




Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées -  
Genève (DCAF)



**Données Essentielles**

Genève, janvier 2006

Copyright © 2006 by the Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces



**Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève**

Le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF) œuvre avec les gouvernements et la société civile pour encourager et renforcer le contrôle démocratique et civil des organisations du secteur de la sécurité telles que la police, les services de renseignement, les services de sécurité des frontières, les forces paramilitaires et les forces armées.

Le Centre mène des recherches pour identifier les défis essentiels dans la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et pour réunir les meilleures pratiques propres à relever ces défis. Le DCAF met à disposition des programmes de conseil et une assistance pratique à toutes les parties intéressées, le plus couramment aux parlements, aux autorités militaires et aux organisations internationales.

Pour plus d'information : [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF):  
11, rue de Chantepoulet, case postale 1360, CH-1211 Genève 1, Suisse  
Tel: ++41 22 741 77 00; fax: ++41 22 741 77 05; e-mail: [info@dcaf.ch](mailto:info@dcaf.ch);  
website: [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

## Table des matières

Eve sauvagement massacrée .....	1
Les racines de la violence à l'égard des femmes.....	5
La violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains.....	6
L'ampleur de la violence à l'égard des femmes dans la vie quotidienne.....	8
Violence à l'égard des femmes dans les conflits armés et les situations post- conflictuelles .....	17
Le rôle de l'Etat et du secteur de la sécurité .....	21
Femmes répondant à la violence, femmes construisant la paix .....	23
Action pour arrêter la violence à l'égard des femmes: et maintenant? .....	25
Recommandations principales.....	27

Bulletin de commande du livre



## Eve sauvagement massacrée

### Le génocide caché des femmes

Selon les estimations des Nations Unies, 200 millions de femmes et de filles sont, d'un point de vue démographique, portées disparues.<sup>1</sup> L'euphémisme cache l'un des crimes contre l'humanité les plus choquants. Compte tenu du critère de 100 naissances de filles pour 103 naissances de garçons, des millions de femmes devraient encore vivre parmi nous. Si ce n'est le cas, si elles ont 'disparu', c'est qu'elles ont été tuées ou sont mortes de négligence et de maltraitance.

Les femmes vivent dans un monde d'une grande insécurité. Nombreuses sont celles victimes d'avortement qui porte la marque d'une sélection selon le sexe et d'infanticide (les garçons étant préférés aux filles). D'autres ne reçoivent pas la même quantité de nourriture et la même attention médicale que leurs frères, pères et maris. D'autres encore deviennent la proie d'assassinats perpétrés par des délinquants sexuels, de 'meurtres d'honneur' et d'attaques à l'acide (le plus souvent pour avoir refusé un prétendant). On estime que 5 000 femmes sont, chaque année, brûlées à mort lors d'« accidents de cuisine », parce que leur dot a été estimée trop modeste. Un grand nombre succombe aux horreurs et aux épreuves particulières qu'un conflit, qu'une guerre et qu'une situation post-confliktuelle réservent aux filles et aux femmes. Un nombre choquant de femmes, victimes de violence domestique, sont tuées à l'intérieur de leurs propres maisons. Viol et exploitation sexuelle demeurent en outre une réalité pour d'innombrables femmes, des millions sont l'objet de trafic, certaines vendues comme du bétail.

La question ne déploie toute son ampleur que si nous mettons en perspective les données suivantes :

Le nombre de femmes 'disparues', tuées pour des raisons liées au sexe, est du même ordre de grandeur que le chiffre estimé de 191 millions d'êtres humains ayant perdu la vie directement ou indirectement des suites de tous les conflits et guerres du XX<sup>e</sup> siècle – ce qui constitue, si l'on prend en compte les deux guerres mondiales et les nombreux autres conflits meurtriers, l'une des périodes de l'histoire humaine la plus violente qui soit.<sup>2</sup>

Un 'déficit' démographique de 100 à 200 millions de femmes implique que, *chaque année*, 1,5 à 3 millions de filles et de femmes sont tuées par une violence fondée sur le sexe. En comparaison, chaque année, quelque 2,8 millions de personnes meurent du SIDA, 1,27 million de la malaria.<sup>3</sup> Le génocide du Rwanda a coûté la vie à un million d'êtres humains environ. Or, dit en des termes les plus horribles : la violence exercée à l'encontre des femmes est à l'origine, tous les deux à quatre ans, d'une montagne de corps équivalente à l'Holocauste juif.

Globalement, les femmes âgées de 15 à 44 ans sont plus susceptibles d'être blessées ou de mourir des conséquences de la violence masculine que d'un cancer, d'accidents de circulation, de la malaria et de la guerre confondus.<sup>4</sup>

Pour chaque fille et pour chaque femme tuée par l'humanité, il y en a d'innombrables qui sont blessées physiquement ou psychologiquement, si pas mutilées à vie :

L'Organisation mondiale de la Santé estime que, globalement, une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie.<sup>5</sup> D'autres données suggèrent que ce chiffre est d'une femme sur six<sup>6</sup> au Canada, en Nouvelle-Zélande, dans le Royaume-Uni ainsi qu'aux Etats-Unis. Pour l'Afrique du Sud, il est même avancé le chiffre effrayant de 40% de filles âgées de 17 ans ou moins qui ont témoigné

avoir été victimes de viol ou de tentative de viol.<sup>7</sup> Même dans une Genève empreinte de paix, 20% des filles ont révélé – selon une étude menée auprès de 1200 étudiantes du neuvième degré choisies au hasard – qu’elles avaient fait l’expérience d’au moins un incident d’abus sexuel physique.<sup>8</sup> Traduits en chiffres absolus : globalement, le nombre de victimes est estimé à plus de 700 millions de filles et de femmes, à quelque 25 millions aux Etats-Unis, à plus de 4 millions dans le Royaume-Uni. Il est à craindre que ces estimations soient plutôt modestes.

Selon le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), 100 à 130 millions de femmes autour de la planète ont subi une mutilation génitale.<sup>9</sup> Cela renverrait à un chiffre aussi important que 2 millions de filles ou plus subissant chaque année une mutilation génitale.

Le nombre de femmes contraintes ou vendues à la prostitution est estimé entre 700 000 et 4 millions par année. Entre 120 000 et 500 000 d’entre elles sont vendues aux souteneurs et aux maisons de passe de la seule Europe. Les profits du marché de l’esclavage sexuel sont estimés à un montant oscillant entre 7 et 12 milliards de dollars US par année.<sup>10</sup> Dans plusieurs pays (comme la Moldavie), le trafic du sexe a atteint des proportions telles qu’elles menacent de déstabiliser l’équilibre de la population – avec des conséquences potentiellement dévastatrices à long terme.

Plus de 60 % des jeunes VIH positifs âgés de 15 à 24 ans autour de la planète sont des femmes.<sup>11</sup> L’incapacité des femmes à négocier des relations sexuelles protégées et à refuser des relations sexuelles non désirées est étroitement liée au nombre élevé de nouvelles infections VIH/SIDA parmi les femmes et les filles. Le problème VIH/SIDA dans de nombreuses parties du

monde, et en particulier en Afrique, ne peut clairement pas être résolu si la violence à l’encontre des femmes n’est pas prise en compte comme une cause majeure.

Même les coûts économiques de la violence contre les femmes sont stupéfiants. Aux Etats-Unis, le seul coût de la violence domestique est estimé à plus de 67 milliards de dollars US par an, et au Canada à 1,6 milliard de dollars US par an.<sup>12</sup> Au Chili, en 1997, les femmes victimes de violence domestique ont perdu 1,56 milliard de revenus – soit plus de 2 % du produit national brut du pays en 1996.<sup>13</sup> En Suisse, le coût annuel de la violence à l’encontre des femmes s’élève à plus de 325 millions de dollars US.<sup>14</sup>

La liste des horreurs est sans fin. Le tableau est tout aussi clair. Avec le massacre sauvage d’Eve, nous sommes confrontés à un ‘*gendercide*’ systématique aux proportions tragiques. Alors que les faits sont connus et les chiffres facilement disponibles dans les publications des Nations Unies et d’autres ouvrages sérieux, la question n’a pas encore véritablement pénétré les esprits et, par conséquent, n’a pas reçu non plus toute l’attention qu’elle mérite. Il est devenu politiquement correct d’analyser la plupart des questions aussi sous l’angle de la différence sexuelle. C’est évidemment un pas dans la bonne direction, cela n’est cependant nettement pas suffisant (et peut même déprécier la question en jeu en transformant la violence contre les femmes en un problème annexe à d’autres problématiques). La violence contre les femmes doit être reconnue comme une question clé en tant que telle, comme l’une des causes sérieuses de mort sur notre planète – comparable en importance uniquement à la guerre, à la faim et à la maladie.

*Women in an Insecure World* a tenté, par conséquent, de rassembler les faits et les chiffres en un seul ouvrage – dans le souci d’être le plus complet possible. Souvent

ces chiffres ne sont guère plus que le reflet des meilleures estimations – puisque la violence à l’encontre des femmes ne fait que trop rarement l’objet de rapport. Le fait même que – en face d’un problème d’une telle ampleur – nous ne pouvons pas nous appuyer sur de bonnes statistiques est en soi choquant et inacceptable.

### **Pourquoi le DCAF ?**

Cet ouvrage est le résultat d’un travail effectué au Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF), une fondation internationale de quelque 46 Etats membres promouvant la réforme et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Le DCAF œuvre avec les gouvernements, les parlements, les autorités du secteur de la sécurité, les organisations internationales, les cercles académiques et les organisations non-gouvernementales pour encourager et soutenir le contrôle démocratique, civil et parlementaire des forces armées et de sécurité.

Dans notre travail, nous étions confrontés à la réalité suivante : hommes et femmes ne jouissent pas de la sécurité d’une manière égale. Les victimes de l’effondrement du monopole de l’Etat en matière de force légitime ainsi que les victimes de la guerre, des conflits et d’un secteur de la sécurité n’ayant pas subi de réforme sont, dans une large mesure, des civils, très souvent des femmes et des enfants. Le DCAF a alors décidé qu’il était crucial pour le Centre d’aborder aussi sa matière et ses sujets du point de vue des victimes. Nous devons connaître la souffrance des victimes si nous souhaitons présenter des propositions pour un changement.

Au début 2003, le DCAF a ainsi mis en route un projet international intitulé ‘Femmes et enfants dans un monde d’insécurité’. L’ouvrage *Women in an Insecure World* constitue la première pierre d’importance à son œuvre. C’est une étude

complète sur la violence à l’égard des femmes – dans la vie quotidienne, durant les guerres et les conflits ainsi que dans des situations post-confliktuelles. Elle dresse la carte de l’omniprésence de la violence à l’égard des femmes, analyse les stratégies pour prévenir et punir cette violence, et met en lumière le rôle clé que jouent les femmes dans les actions de lutte contre la violence. Nous espérons que cet ouvrage sera un outil utile pour les politiciens, les activistes, les universitaires et les acteurs du secteur de la sécurité pour comprendre cet enjeu important et y répondre.

*Women in an Insecure World* a été écrit sous les auspices du Ministre suisse des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey. Le soutien financier fut octroyé par le Ministère suisse de la défense et – pour un documentaire TV, basé sur l’ouvrage, en cours de préparation – par Amnesty International. Le DCAF a l’intention, pour l’étape suivante, de développer un set de matériel d’enseignement basé sur l’ouvrage et le documentaire. Dans le même esprit, un volume intitulé *Children in an Insecure World* est aussi en préparation. Au-delà, le Centre mettra évidemment un accent important sur les aspects de la violence à l’égard des femmes dans les domaines d’activité qui sont plus traditionnellement de son ressort – en tentant de fournir aux acteurs du secteur de la sécurité la connaissance, le mandat, la capacité et les outils nécessaires à la protection des femmes contre la violence.

### **Nous devons agir maintenant**

Le phénomène aux racines profondes qu’est la violence à l’égard des femmes est un des plus grands crimes de l’humanité. Nous espérons que les faits, les chiffres et les analyses réunis dans cet ouvrage ne choqueront pas seulement le lecteur, mais secoueront la communauté internationale. Il ne peut y avoir de place à la complaisance face à un massacre de masse, à la mutilation, au viol et à la dégradation

des femmes. Nous ne pouvons pas vivre avec cela. Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Nous ne pouvons pas espérer que cela disparaîtra simplement. Nous devons agir. Maintenant.

**Theodor H. Winkler**

*Directeur*

*Centre pour le Contrôle*

*Démocratique des Forces Armées -  
Genève*

---

<sup>1</sup> A. Diamantopoulou, Discours lors de la conférence *Violence against Women: Zero Tolerance*, (Lisbon, 4 mai 2000), [http://www.eurowrc.org/13.institutions/1.ec/ec-en/05.ec\\_en.htm](http://www.eurowrc.org/13.institutions/1.ec/ec-en/05.ec_en.htm).

<sup>2</sup> WHO Global Campaign for Violence Prevention, [http://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/publications/violence/explaining/en/index.html](http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/explaining/en/index.html).

<sup>3</sup> WHO, *World Health Report 2004*.

<sup>4</sup> A. Diamantopoulou, *op.cit.*

<sup>5</sup> WHO *Violence Against Women Factsheet* No. 239, 2000.

<sup>6</sup> UNDP, *Human Development Report 1995: Gender and Human Development*, p. 7

<sup>7</sup> UN Habitat, *State of the World's Cities: Trends in Sub-Saharan Africa*:

<http://www.unhabitat.org/mediacentre/documents/owc/RegionalAfrica.pdf>, p. 4.

<sup>8</sup> D. Halperin *et al.* "Prevalence of Child Sexual Abuse among Adolescents in Geneva: Results of a Cross-Sectional Survey", 312 *British Medical Journal*. 1996, p. 1326-9.

<sup>9</sup> UNICEF, *Female Genital Mutilation/Cutting Factsheet*, <http://www.unicef.org/protection/files/FGM.pdf>.

<sup>10</sup> M. Trutmann, "Mit vereinten Kräften gegen die Sklaverei", *Der Bund* (21 septembre 2002), p. 5.

<sup>11</sup> UNIFEM, *Facts and Figures on Violence against Women*,

[http://www.unifem.org/gender\\_issues/violence\\_against\\_women/facts\\_figures\\_6.php](http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/facts_figures_6.php)

<sup>12</sup> R. Hayward, "Linking an end to gender violence with gains for additional human rights concerns and development goals", [http://www.uninstraw.org/en/images/stories/EMV/hayward\\_essay\\_seminar\\_3.pdf](http://www.uninstraw.org/en/images/stories/EMV/hayward_essay_seminar_3.pdf).

<sup>13</sup> *Mujeres Chilenas: Estadísticas para el Nuevo Siglo/Servicio Nacional de la Mujer*, 2001.

<sup>14</sup> Swiss Federal Office for Public Health Factsheet.

## Les racines de la violence à l'égard des femmes

Tout acte de violence sexiste qui entraîne, ou qui pourrait entraîner, un préjudice ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique aux femmes est reconnu par la communauté internationale comme 'violence à l'égard des femmes'.

La violence sexiste est la violence qui est dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée. Cela comprend le viol, la violence domestique, le trafic, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel, la mutilation génitale féminine et le mariage forcé.

La violence à l'égard des femmes comprend les menaces de tels actes, la contrainte et la privation arbitraire de liberté. La violence contre les femmes peut se produire dans la sphère privée (comme la maison) ou dans un cadre public (y compris le lieu de travail et les établissements d'enseignement).

Les racines de la violence sexiste se trouvent dans les systèmes omniprésents d'inégalité qui perpètrent la domination des hommes et la subordination des femmes. Comme le reconnaît la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, la violence à l'égard des femmes "traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, (...) elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes."

*Women in an Insecure World* explore les racines de la violence sexiste au sein de la société et de ses instances, aidant à

comprendre ainsi les étapes nécessaires pour renverser ce modèle.

**Table 1: La violence sexiste à travers le cycle de vie**

### Phase prénatale

Coups durant la grossesse (conséquences émotionnelles et physiques sur les femmes, conséquences à la naissance) ; grossesse forcée ; privation de nourriture et de boisson ; avortement qui porte la marque d'une sélection selon le sexe

### Petite enfance

Infanticide féminin; abus émotionnel et physique; accès différencié à la nourriture et aux soins médicaux pour les petites filles

### Enfance

Mariage précoce; mutilation génitale; abus sexuel par les membres de la famille et des étrangers; accès différencié à la nourriture et aux soins médicaux; prostitution d'enfant

### Adolescence

Viol et viol marital; agression sexuelle; prostitution forcée; trafic de femmes; violence nuptiale; contrainte économique au sexe; abus sexuels sur le lieu de travail

### Age adulte

Abus sexuels de femmes par des partenaires intimes; viol marital; abus et meurtres liés à la dot; homicide commis par un partenaire; abus psychologique; abus sexuels sur le lieu de travail; harcèlement sexuel; viol; abus sexuels de femmes invalides; discrimination légale

### Vieillesse

Abus sexuels et exploitation de veuves

*Source: United Nations Development Programme, Regional Bureau for Latin America and the Caribbean, A Life Free of Violence: It's our Right: United Nations Inter-Agency Campaign on Women's Human Rights in Latin America and the Caribbean (1998)*

## La violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains

Au sein de la sphère internationale, les femmes ont joué un rôle clé dans la pression active exercée pour la reconnaissance des droits humains et dans le développement d'un cadre normatif fort condamnant la violence à l'égard des femmes. Il faut souligner que les obligations des Etats et des acteurs non étatiques à l'égard des droits humains comprennent leur obligation de combattre la violence à l'égard des femmes.

*Women in an Insecure World* retrace le développement du cadre légal relatif à la violence à l'égard des femmes et examine sa mise en œuvre.

L'adoption, en 1979, de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* fut un événement déterminant. Le plus étendu des documents juridiques internationaux sur les femmes, la Convention appelle pour l'élimination de la discrimination dans la vie politique, l'éducation, l'emploi, l'accès au crédit financier, la santé, la famille, le mariage et les autres aspects de la vie économique et sociale. Elle recommande également le changement des normes culturelles et des stéréotypes qui maintiennent l'infériorité des femmes. Cela inclut des mesures pour la suppression de la prostitution et du trafic de femmes. La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* comptait, le 5 septembre 2005, 180 Etats parties.

La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* n'aborde pas explicitement la violence sexiste. La déclaration des Nations Unies qui lui fait suite, soit la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, tente d'une certaine manière de remplir cette lacune.

Elle reconnaît *inter alia* que la violence à l'égard des femmes est un obstacle à la réalisation de l'égalité, au développement et à la paix, et qu'elle viole les droits et les libertés fondamentales des femmes. La Convention déclare la violence sexiste inacceptable, indépendamment du fait qu'elle survient dans une sphère privée ou un cadre public, commise par un Etat ou des acteurs non étatiques.

Le *Programme d'Action*, élaborée lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin en 1995, étudie la nature et la portée de la violence sexiste, admettant qu'il ne peut y avoir de développement sans égalité et que, aussi longtemps que la violence est tolérée, le développement devient un objectif plus difficile à tenir. Le *Programme d'Action* identifie douze domaines de préoccupation, comprenant :

- la pauvreté croissante des femmes;
- l'éducation et la formation des femmes;
- les femmes et les soins médicaux;
- la violence à l'égard des femmes;
- les effets d'un conflit sur les femmes;
- les femmes et l'économie;
- les femmes au pouvoir et dans la prise de décision;
- les mécanismes pour promouvoir l'avancement des femmes;
- la promotion et la protection des droits humains des femmes;
- les femmes et les médias;
- les femmes et l'environnement ; et
- la petite fille.

Le *Programme d'Action* de Pékin sert de guide stratégique aux Etats dans la mise en œuvre de leurs politiques autour des thèmes 'femmes' et 'égalité'.

En l'an 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les Etats se sont engagés explicitement à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et à mettre en œuvre la *Convention sur*

*l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en tant qu'*élément de leur vision globale pour le nouveau millénaire. La Déclaration du Millénaire a reconnu l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes comme des éléments clé de l'élimination de la pauvreté et de la véritable réalisation du développement durable. Alors que le troisième objectif des objectifs du Millénaire pour le développement a pour cible spécifique l'égalité et la responsabilisation des femmes, il a été progressivement accepté qu'introduire les perspectives liées au sexe dans tous les objectifs du Millénaire pour le développement est essentiel, puisque l'égalité des sexes est une condition préalable à leur réalisation.

Les années 2000 et 2005 ont aussi été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du *Programme d'Action* de Pékin. Les événements "Pékin +5" et "Pékin +10" ont réuni gouvernements et groupes de femmes pour évaluer les progrès réalisés en matière tant d'égalité des femmes et des hommes que d'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que pour identifier les obstacles à la mise en œuvre des droits des femmes.

En 2005, Pékin +10 a identifié de nombreux obstacles importants à la mise en œuvre des droits des femmes. Ces obstacles comprennent la faible participation des femmes au niveau des prises de décision, la persistance des attitudes stéréotypées et des pratiques discriminatoires ainsi que la ségrégation professionnelle. La violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique, demeure répandue dans tous les pays, les femmes continuent de souffrir de la violence dite traditionnelle dans de nombreuses parties du monde. En Asie, en Amérique du Sud et en Afrique, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et le manque d'accès aux soins médicaux,

qu'illustrent les taux de mortalité maternelle élevés. Le trafic ainsi que la présence élevée du virus VIH et du SIDA parmi les femmes constituent des problèmes dans les pays d'Afrique, d'Amérique Centrale et du Sud ainsi que d'Europe de l'Est. Dans de nombreux pays, une législation discriminatoire empêche encore les femmes de jouir pleinement de leurs droits politiques, civils, économiques et sociaux. Nombreux sont les Etats qui reconnaissent une lacune entre la législation et la mise en œuvre de politiques en matière d'égalité entre les sexes.

*Women in an Insecure World* examine ces problèmes en détail ainsi que les différentes manières qu'ont les acteurs de la société civile et les gouvernements d'aborder ces questions.

## L'ampleur de la violence à l'égard des femmes dans la vie quotidienne

### 'Gendercide' contre les femmes

La nature épidémique de la violence à l'égard des femmes a amené les analystes à identifier un 'gendercide' – un massacre collectif basé sur la sélection par le sexe – visant les femmes. Les systèmes de crime collectif admis par la société, tolérant les traits caractéristiques de la culture et de la collectivité humaines, conduisent à une mortalité à large échelle, disproportionnée des femmes.

*Women in an Insecure World* analyse quelques-unes des institutions « gendricidaires », telles que l'infanticide féminin et le fœticide, la violence sexiste et les déficits que subissent les femmes en matière de soins médicaux, d'éducation et d'alimentation.

### Avortement sélectif et infanticide féminin

Amartya Sen, le lauréat du Prix Nobel en science économique en 1998, estime que plus de 60 millions de femmes ont, d'un point de vue démographique, 'disparu', conséquence d'avortements sélectifs liés au sexe et d'infanticides féminins en Chine, en Asie du Sud et en Afrique du Nord.

L'infanticide a été pratiqué à travers l'histoire de l'humanité dans des sociétés où il était accordé aux garçons plus de valeur économique et sociale qu'aux filles. Les progrès technologiques permettent l'horreur moderne d'avorter de manière sélective des fœtus féminins. L'analyse médicale pour la sélection liée au sexe, bien qu'officiellement illégale, est devenue un

business en pleine expansion en Chine, en Inde et dans la République de Corée.

Le recensement de Chine de l'année 2000 a révélé que la proportion de nouveaux-nés de sexe féminin était de 100 pour 119 nouveaux-nés de sexe masculin. La norme biologique est de 100 pour 103.

Le recensement 2001 en Inde a enregistré une proportion de 927 filles pour 1 000 garçons âgés de moins de six ans, alors que cette même proportion était, vingt ans plus tôt, de 962 filles pour 1 000 garçons. Le commissaire au recensement indien a estimé que plusieurs millions de fœtus avaient été avortés en Inde durant les deux dernières décennies parce qu'ils étaient de sexe féminin. En 1996, l'Inde a banni l'usage d'appareils à ultra-sons pour établir le sexe.

L'avortement de fœtus spécifiquement de sexe féminin et l'infanticide sont révélateurs du faible statut accordé aux femmes dans une majorité de parties du monde. *Women in an Insecure World* examine comment une politique publique peut jouer un rôle clé dans le changement d'attitudes à l'égard des femmes et dans la tentative d'empêcher ces pratiques. Les

585 000 femmes meurent chaque année de complications survenant lors d'une grossesse ou de la naissance d'un enfant – un holocauste de l'ordre du génocide rwandais de 1994 se répétant chaque année.

stratégies comprennent l'amélioration de la politique publique en matière de planning familial, de meilleurs régimes de retraite pour les personnes âgées, des campagnes ayant pour thème la 'bienveillance à l'égard des filles', des lois interdisant les gynécologues de révéler aux femmes

enceintes le sexe de leur enfant, et l'interdiction plus stricte des avortements sélectifs liés au sexe.

### Le 'déficit féminin'

Dans les communautés où la pauvreté règne, les petites filles sont souvent

négligées et privées de nourriture, d'éducation et de soins médicaux. Les données provenant de pays en voie de développement indiquent que le taux de mortalité parmi les filles âgées d'une année à quatre ans est plus élevé que le taux de mortalité parmi les garçons du même groupe d'âge.

C'est juste le début d'un scénario à vie mettant en scène une discrimination à l'encontre des femmes relative à un accès différencié aux soins médicaux, à l'éducation et aux loisirs. Ce phénomène provoque une mortalité extrêmement

importante parmi les femmes et les filles comme il participe à leur manque de perspective d'avenir et à leur impuissance.

L'UNICEF parle de la mortalité maternelle comme 'la tragédie, par son ampleur et sa sévérité, la plus négligée de nos temps'.

Aborder ces problèmes nécessite une forte volonté internationale. Cela requiert également d'affecter des ressources importantes à l'éducation des femmes ainsi qu'aux services de santé et d'obstétrique.

Cuba a démontré que même des pays pauvres pouvaient opérer des changements massifs dans la santé des femmes, y compris la mortalité maternelle. Avec des politiques volontaristes pour offrir des infrastructures de santé au-delà des villes, le taux de mortalité maternelle de Cuba s'est stabilisé, depuis 1996, à 2,4 décès pour 10 000 naissances, un taux à peine plus haut qu'en Amérique du Nord. L'Indonésie, l'Iran, le Mexique et l'Ouganda ont pris d'importantes dispositions pour faire face à la mortalité maternelle et aux problèmes de santé qui y sont liés.

Quant à la mortalité maternelle, vouloir en globaliser les approches de base signifierait la formation de quelque 850 000 membres de personnel soignant, selon des rapports de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les médicaments et les équipements nécessaires. Le coût total serait de 200 millions de dollars – soit le prix approximatif d'une demi-douzaine de chasseurs à réaction.<sup>15</sup>

## La féminisation de la pauvreté

Etroitement liée au 'déficit féminin' se trouve la question de la 'féminisation' croissante de la pauvreté. Les femmes font partie de plus des deux tiers des 2,5 milliards d'êtres humains définis comme 'pauvres', soit vivant avec moins de deux dollars US par jour.

**Table 2: Estimation de la mortalité maternelle**

Région	Risque de décès maternel, 1 sur:
Europe centrale et Europe de l'Est, Communauté des Etats Indépendants	770
Asie de l'Est et Pacifique	360
Amérique latine et Caraïbes	160
Moyen-Orient et Afrique du Nord	100
Asie du Sud	43
Afrique sub-saharienne	16
<b>Pays industrialisés</b>	<b>4000</b>
<b>Pays en développement</b>	<b>61</b>
<b>Pays les moins développés</b>	<b>17</b>
<b>Monde</b>	<b>74</b>

Source: UNICEF, *The State of the World's Children*, 2005

La vulnérabilité économique des femmes contribue à leur vulnérabilité face à la violence – manifeste lorsqu’une femme ne peut quitter un partenaire violent parce qu’elle n’a pas d’autre demeure ou d’autres moyens pour survivre, lors d’abus sexuels de travailleuses immigrées et lors de trafic de femmes.

A travers l’aide au développement, la communauté internationale peut jouer un

#### **Quelques faits sur le statut des femmes**

Dans toutes les manifestations de pauvreté, les femmes ont tendance à payer un prix plus fort que les hommes:

- 66 % des illettrés à travers le monde sont des femmes.
- 70 % du temps non payé affecté à s’occuper des membres familiaux est fourni par les femmes. Ce travail non payé fourni par les femmes est estimé à 11 trillions de dollars US – un tiers du produit intérieur brut mondial.
- Les femmes possèdent 1 % des terres sur la planète.
- La participation des femmes aux postes de direction et d’administration se situe à environ 33 % dans le monde développé, 15 % en Afrique et 13 % en Asie et dans le Pacifique.
- Il n’y a que cinq femmes directrices dans les entreprises répertoriées ‘Fortune 500’, les sociétés du secteur public de la plus grande valeur aux Etats-Unis.
- A travers le monde, seulement 14 % environ des membres de parlement sont des femmes. Dans le monde, 7 % des membres de Conseil des ministres sont des femmes.
- Dans le système des Nations Unies, les femmes n’occupent que 9 % des postes de direction générale et 21 % des postes de ‘senior management’, mais 48 % des postes subordonnés dans la fonction publique.

*Sources*: UNIFEM Statistics on Women and Development; UN Statistics Division

rôle central pour renverser le mouvement de féminisation de la pauvreté. Des programmes de développement peuvent être structurés pour encourager la responsabilisation des femmes et renverser les modèles persistants de pauvreté et de subordination.

Après le génocide rwandais, la communauté internationale cible l’aide au développement sur les femmes, avec un soutien aux associations féminines, aux projets de construction de capacités, aux programmes de micro-finance et aux projets visant à améliorer la participation politique des femmes. La nouvelle constitution rwandaise a réservé 24 des 80 sièges parlementaires aux femmes et a recommandé que 30 % de femmes se trouvent aux postes de prises de décision. En 2003, les femmes ont remporté 48,8 % des sièges à l’Assemblée nationale et la moitié des juges de la Haute Cour du Rwanda étaient des femmes.

La ‘budgétisation sensible à l’aspect d’égalité entre les sexes’ identifie les différents impacts des politiques fiscales sur les femmes et les hommes. Elle peut être utilisée pour donner de nouvelles priorités aux ressources financières et aux décisions politiques en conformité des engagements envers l’égalité entre les sexes. De tels budgets ont été lancés en Australie, en Afrique du Sud, aux Philippines, en Tanzanie et à la Barbade pour réaliser une politique plus large dont la priorité est placée sur l’égalité entre les sexes.

### **Violence à l’égard des femmes au sein de la famille**

#### **Violence domestique**

Pour de nombreuses femmes et filles, la maison est un lieu de violence. La violence domestique (ou ‘la violence exercée par le partenaire intime’) constitue la forme la plus commune de violence à l’égard des femmes à travers le monde entier, sans

exception régionale. D'autres formes de violence au sein de la famille comprennent des abus sexuels d'enfants de sexe féminin et la violence relative à la question de la dot. La violence physique et sexuelle est communément accompagnée par un abus émotionnel, l'humiliation, l'intimidation et le contrôle.

Entre 16 % et 41 % des femmes sont physiquement violentées par un partenaire masculin lors d'une relation intime, selon des études conduites entre 1986 et 1997 au Cambodge, en Inde, en Corée, en Thaïlande, en Egypte, en Israël, au Kenya,

au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Suisse, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Ouganda.

Quarante à 70 % des victimes féminines de meurtres sont tuées par leurs maris ou leurs petits amis, fréquemment dans le contexte d'une relation continue d'abus sexuels.<sup>16</sup>

Le gouvernement russe estime que 14 000 femmes furent tuées par leurs partenaires ou un membre de la famille en 1999, et pourtant le pays n'a toujours pas de loi traitant spécifiquement de la violence domestique.<sup>17</sup>

**Table 3: Violence sexuelle à l'égard des femmes par pays**

*Pourcentage de femmes adultes rapportant avoir été victimes d'abus (relations sexuelles forcées complètes ou tentatives) par un partenaire intime : enquêtes menées auprès d'un échantillon de population entre 1989 et 2000.*

Pays	Nombre de personnes interrogées	Relations sexuelles forcées ou tentatives (%)
Brésil	941	10.1
Canada	12 300	8.0
	420	15.3
Finlande	7051	5.9
Japon	1287	6.2
Mexique	384	42.0
Nicaragua	360	21.7
Pérou	1086	22.5
Suède	251	7.5
Suisse	1500	11.6
Thaïlande	1051	29.9
Etats-Unis	8000	7.7
Zimbabwe	966	25.0

Source: Adaptée de WHO, *World Report on Violence and Health* (Geneva: WHO, 2002), 152.

### Meurtres d'honneur et morts pour la dot

La violence domestique et le meurtre peuvent être relatifs à des pratiques dites traditionnelles. En Inde et au Pakistan, des milliers de femmes sont victimes de 'morts pour la dot', tuées parce que leur fortune de jeune mariée est jugée insuffisante par la famille du jeune marié. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) estime que 5 000 femmes sont tuées chaque année dans des crimes d'«honneur». Dans une étude sur les décès de femmes en Egypte, 47 % des femmes étaient tuées par un membre de leur famille après qu'elles eurent été violées.<sup>18</sup> Il est estimé qu'au moins trois femmes pakistanaïses sont assassinées lors de 'meurtres d'honneur' chaque jour. Parfois des agressions au feu ou à l'acide laissent la femme vivante, mais défigurée ou aveugle.

### Abus sexuels de filles

Un examen de 25 études menées à travers le monde indique que 11 à 32 % des femmes rapportent avoir vécu un abus sexuel au cours de son enfance.

L'abus sexuel de filles, souvent par des membres de leur famille, est répandu mais couvert par le tabou. Dans un centre de traitement au Nigeria, 15 % des patientes requérant un traitement pour des maladies

sexuellement transmises étaient âgées de moins de 5 ans, et 6 % des patientes avaient entre 6 et 15 ans. En Afrique du Sud, un homme de 18 ans sur quatre rapporte avoir eu une relation sexuelle avec une femme contre son consentement.

### La loi, la police et les tribunaux

Malheureusement, la violence commise à l'égard des femmes à l'intérieur de la famille est encore largement traitée comme une affaire privée, plutôt que comme un problème politique urgent et public, et une violation des droits humains.

Bien que de nombreux pays ont réformé leurs lois pour criminaliser l'abus physique et sexuel par un partenaire intime, il doit y avoir un engagement plus fort pour la mise en œuvre de ces lois. Il est essentiel que l'Etat garantisse des lignes téléphoniques d'urgence ouvertes 24 heures sur 24, des centres d'aide et des lieux d'accueil pour les femmes vivant la violence domestique et leurs enfants. Des services spécialisés doivent être en place pour intervenir et protéger les enfants qui sont en danger à cause de la violence intrafamiliale.

*'Les hommes disent que la femme n'a pas obéi à leurs ordres, ou a eu des relations avec quelqu'un d'autre. La police dit souvent que c'est une affaire domestique et refuse de poursuivre le cas. Quelques juges prouvent même son bien-fondé et ne le considèrent pas comme un meurtre.'* Avocate pakistanaise et activiste Nahida Mahbooba Elahi.

Les forces de police et les tribunaux d'un Etat jouent un rôle clé dans la protection des victimes de la violence familiale. Comme le public dans son ensemble, les officiers de police sont souvent d'avis que la violence domestique est une question privée, et peuvent rabaisser ou traiter avec condescendance les victimes. La police, les avocats, les juges et les professionnels de

la santé requièrent une formation spécifique pour répondre de manière appropriée et pour soutenir les femmes. Quelques pays d'Amérique latine et d'Asie ont établi des postes de police dont le personnel est entièrement féminin. Dans quelques pays, plutôt que d'exiger de la victime qu'elle porte plainte, les officiers de police sont obligés de poursuivre d'office la violence domestique. Les mesures juridiques alternatives comprennent les ordres de protection qui peuvent éloigner un auteur de violence de la maison et des ordres selon lesquelles des auteurs de violence doivent suivre un programme de traitement.

Dans de nombreux pays, le meurtre n'est ni poursuivi ni puni quand il est considéré comme un 'crime d'honneur'. Des lois adéquates sont essentielles, comme le sont une mise en œuvre appropriée et une surveillance. Jusqu'à récemment, la législation jordanienne prévoyait qu'un mari pouvait être excusé d'avoir tué sa femme ou une parente si une sentence du juge la sanctionnait pour avoir commis un adultère. Alors que cette clause a été amendée, une autre législation protège les meurtriers qui ont subi une 'provocation' en autorisant les tribunaux à accorder des sentences clémentes. Pour un 'crime d'honneur', la sentence habituelle est de trois mois à une année.

Comment prévenir la violence domestique et d'autres formes de violence à l'intérieur de la famille?

*Women in an Insecure World* réunit les initiatives novatrices qui ont cherché à traiter des rôles et du comportement des divers acteurs perpétrant la violence. Les efforts doivent être renforcés pour sensibiliser le public et changer les comportements, allant du local au global et mettant l'accent sur le fait que chacun doit s'investir dans le combat de ce fléau mondial.

## Mutilation génitale féminine

La mutilation génitale entraîne des traumatismes psychologiques persistants, des souffrances extrêmes, des infections chroniques, des saignements, des abcès, des tumeurs, des infections du système urinaire et l'infertilité. Les hémorragies et les infections peuvent également entraîner la mort. Dans quelques cas, une femme ne peut donner naissance à un enfant sans subir une incision.

La mutilation génitale féminine n'est pas spécifique à une religion ou à une classe sociale. Elle est infligée aux filles et aux femmes dans au moins vingt-huit pays. La pratique est liée à la restriction de la sexualité féminine et aux rites de passage vers la vie de femme et le mariage. Dans quelques communautés, les filles qui n'ont pas subi de mutilation génitale sont considérées comme n'étant pas en mesure de se marier.

Les programmes pour éradiquer la mutilation génitale féminine nécessitent d'être liés étroitement aux communautés concernées, plutôt que d'être imposées. Un programme qui rencontre le succès au Sénégal combine l'éducation à la santé et la sensibilisation aux droits humains, utilisant la musique, la danse et le théâtre pour toucher les femmes qui n'ont pas bénéficié d'une formation scolaire complète.



Cette jeune fille subit une excision sans anesthésie, comme 70 % des femmes au Burkina Faso. © IRIN

Un plaidoyer international continu est requis pour contrer les arguments affirmant que les pratiques dites traditionnelles ne sont pas sujettes aux obligations universelles des droits humains.

**Table 4: Mutilation génitale féminine parmi les femmes âgées de 15 à 40 ans, 1998-2003 (%)**

Pays	Femmes			Filles
	Total	Zone urbaine	Zone rurale	Total
Benin	17	13	20	6
Burkina Faso	72	82	70	40
Côte d'Ivoire	45	39	48	24
Égypte	97	95	99	50
Erythrée	89	86	91	63
Ethiopie	80	80	80	48
Ghana	5	4	7	-
Guinée	99	98	99	54
Kenya	38	23	42	11
Mali	92	90	93	73
Mauritanie	71	65	77	66
Niger	5	2	5	4
Nigeria	19	28	14	10
République centrale africaine	36	29	41	-
Soudan	90	92	88	58
Tanzanie	18	10	20	7
Tchad	45	43	46	-
Yemen	23	26	22	20

Source: UNICEF, *The State of the World's Children, 2005*

## Violence contre les femmes en prison

A travers le monde entier, les femmes en prison courent le danger d'être violées, d'être agressées sexuellement et d'être torturées. Les femmes encourent un risque particulier d'abus sexuel et physique lorsque des hommes occupent des fonctions inappropriées aux prisons pour femmes, ou lorsqu'elles sont emprisonnées avec des hommes. Des fouilles corporelles

indiscrètes entraînent des traumatismes auprès des femmes (qui sont probablement déjà des rescapées d'une agression sexuelle). Les femmes qui sont abusées ou exploitées par le personnel de la prison ont peu de possibilité d'échapper à leur abuseur. Celles qui portent plainte ou entreprennent une action légale courent le danger de représailles.

La violence en prison contre les femmes est une violation particulièrement grave des droits de la femme. Là où des personnes sont privées de leur liberté par l'autorité publique, l'Etat doit protéger l'individu de la violence.

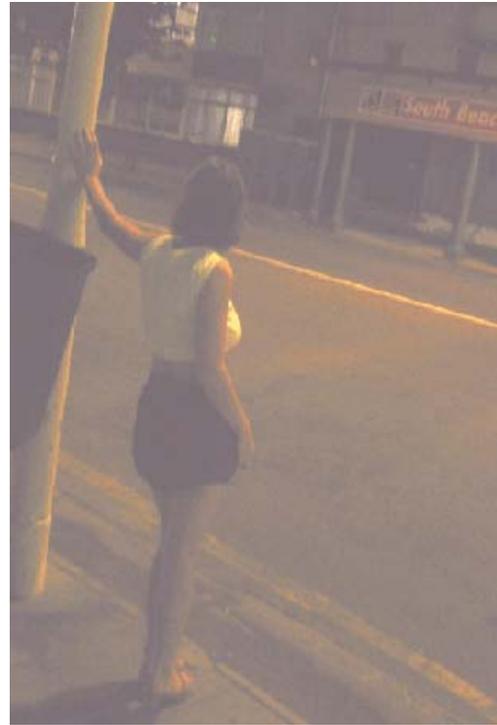


Pastor à Bogotà, Colombie, à cause de son implication dans le conflit armé colombien. © ICRC, Nick Danziger, 2001

## Prostitution

Les prostituées paient un prix énorme au niveau de leur santé physique et psychologique.

L'Organisation internationale du Travail a consigné 'les viols, les passages à tabac, les emprisonnements, les abus sexuels, l'asservissement, la maladie et la permanente destruction de millions d'âmes de femmes'.<sup>19</sup> Même dans des pays développés : en Norvège, les entretiens ont montré que 73 % des femmes qui se prostituent souffraient d'agressions physiques, de viols, de captivité et de menaces de mort.<sup>20</sup> Les prostituées ont une haute probabilité d'attraper des maladies sexuellement transmissibles, y compris le virus VIH/SIDA. Elles souffrent



Travailleuses du sexe, Afrique du Sud. © IRIN

fréquemment de grossesses non désirées, d'infertilité et de fausse couche. Beaucoup vivent des troubles de stress post-traumatique. Nombreuses sont celles qui tombent dans la drogue et l'alcool. Les taux de suicide sont élevés.

La prostitution constitue aussi souvent le moyen de violer des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) estime que, chaque année, deux millions de filles âgées de 5 à 15 ans sont introduites sur le marché commercial du sexe.

Les prostituées sont souvent maltraitées par les autorités d'exécution. Elles sont sujettes aux arrestations arbitraires, aux agressions physiques et au harcèlement sexuel. Dans quelques cas, la police est partie prenante du commerce de la prostitution, recevant des pots-de-vin ou un montant d'argent pour chaque opération.

## Trafic

Le volume du trafic à travers le monde entier a augmenté de presque 50 % de 1995 à 2000. Le FNUAP estime que 700 000 à deux millions de femmes font l'objet, chaque année, de trafic à travers les frontières internationales.

La récente explosion du trafic des femmes et des filles est liée à l'industrie de la prostitution, un problème bien plus large.

Les femmes font l'objet de trafic pour la prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle, pour le travail forcé, pour l'esclavage et pour l'ablation de leurs organes.

*Le Protocole pour prévenir, supprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants* tente d'aborder la question du trafic par une approche sur trois fronts : 'prévention' de l'acte du trafic, 'protection' des victimes de la traite, et 'poursuite' de ceux qui perpètrent le trafic.

Une attention et des ressources importantes ainsi qu'une réelle volonté politique seront requises pour mettre en œuvre des mesures contre la traite des êtres humains. Des conventions contre la traite des êtres humains ratifiées par les principaux pays à l'origine de trafic simplement pour apaiser les donateurs - et sans mise en œuvre effective - est un exercice vain. Ces pays devraient être complètement intégrés aux efforts de prévention, tant à l'échelon gouvernemental qu'au niveau de la société civile. Dans les pays de destination, la demande pour de tels trafics nécessite une attention importante.

Parce que la traite des êtres humains touche de manière disproportionnée les femmes, les politiques intégrant la problématique du sexe devraient former la base des stratégies luttant contre la traite des êtres humains. Il est nécessaire que les

politiques à long terme menées pour combattre la traite des êtres humains abordent la question de la pauvreté et de la discrimination omniprésente de la femme comme des causes premières de la traite des êtres humains.

## Femmes et VIH/SIDA

L'épidémie du SIDA affecte de plus en plus les femmes et les filles de manière sévère. En Afrique sub-saharienne, parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, les femmes ont trois fois plus de risques que les hommes d'être infectées par le virus VIH/SIDA.



Campagne anti-SIDA à Bouake, la principale ville tenue par les rebelles au centre de la Côte d'Ivoire, 2004. © IRIN

Ces différences ont été attribuées à plusieurs facteurs, y compris les faits que le VIH/SIDA est plus facilement transmissible des hommes aux femmes et que de jeunes femmes ont tendance à avoir des relations sexuelles avec des partenaires plus âgés. Il existe également une forte corrélation entre les abus sexuels et les autres formes d'abus contre les femmes, et l'infection par le VIH/SIDA. Une étude récente en Afrique du Sud a montré que les femmes qui sont battues ou dominées par leurs partenaires ont presque 50 % plus de risque d'être infectées par le VIH que les femmes qui vivent dans un ménage non-violent. De plus, les pratiques culturelles, comme le mariage précoce ou le mariage

forcé, ont tendance à priver les femmes des moyens de se protéger contre la transmission du VIH/SIDA.

Les actions de prévention contre le VIH/SIDA ont besoin d'être menées parallèlement aux efforts entrepris pour réduire la violence exercée à l'encontre des femmes et des filles. De tels programmes doivent prendre en compte l'interconnexion entre l'inégalité tant des sexes que socio-économique et la vulnérabilité envers le VIH/SIDA.

---

<sup>15</sup> *Women and Health* (Juin 2000),  
<http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/session/presskit/fs3.htm>

<sup>16</sup> WHO, *World Report on Violence and Health*, 2002.

<sup>17</sup> Fifth Periodic Report of the Russian Federation, UN Doc. CEDAW/C/USR/5, para. 6.

<sup>18</sup> WHO, *World Report on Violence and Health*, 2002.

<sup>19</sup> O. Wilson, 'Globalized Female Slavery', *Said It: Feminist News, Culture, Politics* (Avril 2000),  
<http://www.saidit.org>

<sup>20</sup> Farley et al., 'Prostitution in Five Countries'.

## Violence à l'égard des femmes dans les conflits armés et les situations post-confliktuelles

### L'impact des conflits armés sur les femmes

Durant les conflits armés, les femmes sont sujettes à la marginalisation, à la pauvreté et à la souffrance, avec les inégalités existantes et les structures de discrimination tendant à être exacerbées. Alors que l'impact du conflit armé sur les femmes diffère considérablement d'un contexte à l'autre et d'une personne à l'autre, il est néanmoins possible d'identifier des caractéristiques communes : la violence sexuelle très répandue, la charge très importante que la guerre fait peser sur les femmes pour assurer leur propre survie ainsi que les soins aux enfants et aux personnes âgées, et les défis que la guerre présente aux femmes qui décident de prendre les armes.

Les conflits armés peuvent être accompagnés d'un trafic accru des femmes en vue d'un enrôlement comme combattantes, d'une prostitution forcée et de l'esclavage. Les filles sont sujettes à un recrutement comme enfants-soldats et à des enlèvements par des groupes armés pour servir comme esclaves sexuelles ou domestiques. Les jeunes filles soldats et autres combattantes ont tendance à être exclues des programmes de démobilisation et à être stigmatisées de manière plus marquée au sein même de leurs communautés après les hostilités.

### Violence sexuelle durant les conflits armés

De récents conflits ont mis en lumière le fait que la violence sexuelle vise les femmes de manière systématique et spécifique. Viol, agression sexuelle, prostitution forcée, esclavage sexuel, grossesse forcée et autres formes de

violence sexuelle sont utilisées comme méthode de guerre.

La violence sexuelle peut faire partie d'une politique calculée propre à attaquer le cœur d'une société, à démoraliser et à déshonorer l'opposant. La méthode de la violence sexuelle est souvent destinée à exploiter au maximum l'humiliation de la victime, de sa famille et de sa communauté, et de s'assurer ainsi un niveau d'impuissance et de peur qui resteront enracinés. De tels éléments peuvent comprendre:

*Viol collectif* – souvent conçu comme un spectacle, avec des spectateurs non volontaires (famille, autres victimes, population locale) et volontaires (armée et milice) ;

*Torture sexuelle* – y compris rituels, mutilation et action de filmer pour la pornographie ;

*Torture psychologique* – comme être forcé de chanter des chansons

ou de dire des prières pendant un viol;

*Une raison avancée au viol.* Lorsque la violence sexuelle est utilisée pour expulser de force des populations, des communautés ont été averties, par exemple, que, si elles ne partaient pas, les soldats reviendraient le lendemain pour violer à nouveau.

Il est estimé que 90% des viols durant une guerre sont des viols collectifs.
--

### Conséquences de la violence sexuelle dans les conflits armés

La violence sexuelle dans les conflits armés a de graves répercussions sociales, culturelles, domestiques, physiques et psychologiques, que l'on commence seulement à percevoir.

Les deux risques les plus sérieux que le viol fait encourir sont la grossesse et les maladies sexuellement transmissibles. Les femmes qui sont fécondées par viol sont confrontées au traumatisme psychologique de porter l'enfant de leur violeur, comme aux risques physiques d'être enceintes

Selon l'association *Physicians for Human Rights*, 50 % de toutes les femmes de Sierra Leone ont été soumises à la violence sexuelle, y compris le viol, la torture et l'esclavage sexuel.

durant un conflit armé, alors que la sécurité est précaire et les ressources sont rares. Dans quelques conflits, on a observé une augmentation notable d'infections

VIH/SIDA le long des corridors d'un conflit armé. Des femmes qui ont survécu au viol durant le génocide rwandais, on estime que 70 % ont été infectées par le VIH/SIDA.

Une femme qui a souffert de violence sexuelle est souvent frappée d'ostracisme par sa famille ou la communauté plus large, à cause de l'idée répandue que la femme a apporté le 'deshonneur' sur eux. Les enfants nés de la violence sexuelle peuvent avoir besoin de protection et d'assistance particulières, puisqu'ils portent le stigmate du viol. Ceux qui travaillent avec des personnes ayant survécu à la violence sexuelle affirment que briser les tabous qui entourent le viol et l'agression sexuelle demande beaucoup de temps.

Les survivantes de violence sexuelle peuvent endurer de sévères blessures physiques. La nature de la blessure physique après une torture sexuelle (comme l'amputation des seins) est un rappel horrible, à jamais présent, du viol. Quelques-uns des symptômes psychologiques les plus fréquents sont l'anxiété, les troubles du sommeil, les cauchemars, l'apathie, la perte de confiance en soi, la dépression, et, dans les cas les plus graves, la psychose. Le dégoût de soi-même et le suicide ne sont pas des réponses rares.

En ce qui concerne la survivante de violence sexuelle dans une situation post-

conflictuelle, l'idée erronée que leur situation est 'post-traumatique' est sous-jacente. En fait, de nombreuses circonstances traumatiques qui sont vécues au moment du viol demeurent traumatiques pendant des mois et souvent des années après l'agression. Dysfonctionnement post-conflictuel, chronique des institutions étatiques, épreuves incessantes pour la population et déplacement de cette dernière perdurent souvent. Les femmes demeurent les seules à subvenir aux besoins de la famille, des membres de la famille demeurent disparus et les services médicaux ne connaissent que peu d'amélioration. Avec, devant les yeux, un tel tableau d'expériences bouleversantes, il demeure difficile d'isoler les effets particuliers qui 'appartiennent' à l'épreuve du viol. Les conséquences du viol sont inextricablement liées au vécu de la guerre et de l'après-guerre.

*Women in an Insecure World* met en lumière des actions menées par le Comité international de la Croix-Rouge et par



Quand l'un a terminé, le prochain commence. République Démocratique du Congo. © IRIN

d'autres agences œuvrant en faveur des victimes de violence sexuelle durant les conflits armés.

### Combattre l'impunité

Durant la dernière décennie, des progrès importants ont été faits pour mettre fin à l'impunité lors de violence à l'encontre des femmes durant les conflits armés. Les Tribunaux criminels internationaux pour l'ancienne Yougoslavie et pour le Rwanda ont condamné des personnes pour viol et autres formes de violence sexuelle, les assimilant ainsi à des criminels, coupables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide.

Cette jurisprudence a été codifiée et développée dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Statut de Rome reconnaît la gravité de la violence sexuelle, susceptible d'être un crime international pour lequel son auteur et ses commandants militaires ou autres supérieurs peuvent être tenus individuellement responsables. Le Statut de Rome reconnaît comme crimes de guerres le viol et d'autres formes de violence sexuelle exercées par des combattants dans la conduite d'un conflit armé. Lorsque le viol et la violence sexuelle sont commis en tant qu'attaque importante et systématique dirigée contre toute une population civile (durant un conflit armé ou non), ils sont considérés comme crimes contre l'humanité et peuvent constituer, dans certains cas, un élément de génocide. De nombreux actes de violence sexuelle – y compris le viol, l'enlèvement et l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la grossesse forcée et la mutilation sexuelle – sont considérés comme de la torture selon le droit international.

Durant le conflit en Bosnie-Herzégovine, entre 20 000 et 50 000 femmes ont été violées.
---

Cependant, poursuivre judiciairement les auteurs de violence sexuelle dans les conflits armés constitue un défi, et en particulier pour leurs victimes. *Women in an Insecure World* étudie l'expérience de femmes qui ont témoigné lors de poursuites judiciaires engagées par le Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie.

### Femmes réfugiées et déplacées internes

Qu'elles se trouvent dans un camp ou un environnement urbain, les femmes réfugiées et déplacées courent en particulier un risque de violence sexiste, d'enlèvement, d'exploitation, de pauvreté et de maladie. La rupture qui intervient dans les valeurs sociales à la suite d'un déplacement peut être à l'origine d'une augmentation de la violence au sein de la famille. Les femmes sont également vulnérables à la violence qui survient à l'extérieur de la famille lorsque la protection traditionnelle de la communauté disparaît.

Les femmes ont tendance à faire face à une discrimination dans les systèmes de définition du réfugié. La persécution liée au sexe n'est pas en elle-même un motif d'octroi de la protection selon la Convention relative au statut de réfugié. La définition du statut de réfugié tend à mettre l'accent sur l'activité publique et politique, traditionnellement associée aux hommes.

Les Etats portent la responsabilité légale de protéger les femmes réfugiées et déplacées. En cela, les Etats qui accueillent de manière disproportionnée des réfugiés dépendent de l'assistance des autres Etats. L'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et les ONG dépendent également de manière forte des Etats donateurs et hôtes pour soutenir leurs efforts de protection et d'assistance des femmes réfugiées et déplacées.



Une famille Rom déplacée du Kosovo vivant, comme beaucoup d'autres, dans des conditions difficiles, la nourriture étant rare et rationnée.  
Photo by ICRC, Boris Heger, 1999

Le UNHCR a introduit une *Politique sur les femmes réfugiées* et des *Lignes directrices sur la protection des femmes réfugiées* et il continue d'améliorer l'intégration des composantes ayant trait au sexe (et à l'âge) dans ses activités d'assistance et de protection. Ce qui est d'une grande importance est d'impliquer les femmes réfugiées dans toutes les décisions qui affectent leur vie : la participation favorise la protection. Les femmes réfugiées et déplacées ont une forte voix – la communauté internationale doit apprendre à l'écouter.

### **Exploitation sexuelle des femmes par les soldats de la paix et les humanitaires**

Durant un conflit armé ou un déplacement, les femmes et les filles peuvent faire face à la violence et à l'exploitation aux mains ou avec la complicité de leurs supposés protecteurs – les soldats de la paix et les humanitaires. Des cas d'agression sexuelle par des soldats de la paix ont choqué la communauté internationale. Plus insidieusement, des humanitaires alimentent les marchés des femmes victimes de trafic dans les maisons closes, et en les faisant travailler comme domestiques. Les femmes peuvent

s'engager dans une relation sexuelle en échange de nourriture et d'un abri.

Les Nations Unies ont tenté de répondre à l'exploitation des femmes par les soldats de la paix à travers une sensibilisation à la problématique liée au sexe, une intégration de cette composante et des codes de conduite qui s'appliquent à toutes les catégories du personnel des Nations Unies (civils, police civile, observateurs militaires et militaires des contingents nationaux). Le *Code de*

*conduite personnelle pour les Casques bleus* comprend :

'Ne vous livrez pas à des actes immoraux de violence ou d'exploitation sexuelle, physique ou psychologique à l'égard de la population locale ou du personnel de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement les femmes et les enfants.'

Cependant, des allégations d'abus sexuel de jeunes filles mineures par des soldats de la paix en République Démocratique du Congo en janvier 2005 ont mis à nu les déficiences persistantes dans la formation et la punition de tels crimes. Le personnel des Nations Unies jouit d'immunités et de privilèges face aux procédures juridiques, et dans le cas d'un crime commis par un soldat de la paix militaire, une juridiction exclusive est accordée à l'Etat contributeur. Il est de la responsabilité des Etats de poursuivre les troupes de maintien de la paix qui abusent des femmes. En outre, la formation des soldats de la paix tant militaires que civils est prioritairement du ressort des Etats qui les mettent à disposition. Une sensibilisation à la problématique liée au sexe doit être

intégrée à chaque étape de la formation du personnel civil et militaire de maintien de la paix.

Les stratégies pour, dans les situations d'urgence, prévenir l'exploitation sexuelle et lui apporter une réponse doivent inclure non seulement le personnel des Nations Unies, mais le personnel des ONG. Des employés à tous les niveaux, œuvrant dans tous les secteurs de l'aide humanitaire, des chauffeurs au sein d'ONG à des travailleurs sociaux auprès d'enfants, en passant par le personnel en charge de la distribution, ont été impliqués dans l'exploitation sexuelle de femmes.

### **Violence familiale dans les situations post-confliktuelles**

Durant ces dernières années, il y a eu une prise de conscience et un intérêt grandissants concernant l'augmentation de la violence familiale dans les communautés vivant une situation post-confliktuelle. Cela peut être lié à un traumatisme important, à une communauté et à des réseaux familiaux en proie au trouble ainsi qu'au désarroi des institutions de la sécurité d'avant-guerre. Dans les pays où les femmes étaient traditionnellement confinées au rôle de femmes d'intérieur, la violence sexuelle peut être perçue comme l'expression ultime d'essayer de revenir aux relations entre hommes et femmes d'avant-guerre.

La planification post-confliktuelle et l'assistance devraient inclure une approche complète et coordonnée de la violence familiale. Cela requiert une attention à la législation pénale locale, une formation adéquate de la police, du personnel et des ressources ainsi que des infrastructures médicales propres à opérer des examens et à délivrer un traitement.

## **Le rôle de l'Etat et du secteur de la sécurité**

*Women in an Insecure World* met en lumière la manière dont les systèmes étatiques et les institutions perpétuent l'inégalité des femmes et légitiment la violence à l'égard des femmes.

A titre d'exemple, quelques Etats manquent à leur devoir de criminaliser et/ou de punir le viol marital et les meurtres dits « d'honneur ». Les lois qui empêchent une femme de posséder des biens ou de voyager sans un gardien masculin rendent les femmes vulnérables face au contrôle d'époux abusifs. L'incapacité de la police à protéger une femme souffrant de violence à la maison et l'incapacité de l'Etat à fournir une alternative d'hébergement sûr pour les femmes et leurs enfants laissent les femmes murées dans des situations dangereuses. Les systèmes économiques qui perpétuent la féminisation croissante de la pauvreté contribuent à l'exploitation des femmes et des jeunes filles à travers la prostitution, l'esclavage et la traite d'êtres humains. Les femmes sont souvent victimes de violence aux mains de l'Etat lui-même, lorsqu'elles se trouvent en détention, lorsqu'elles doivent faire face à des conflits armés ou à des périodes d'instabilité sociale. Dans le même temps, l'Etat est peut-être celui qui est le mieux à même pour éradiquer la violence sexiste.

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité (abordée ci-dessous) a reconnu le rôle des femmes dans l'action de façonner un monde empreint de plus de sécurité. Cela fait partie d'une plus large conception de la sécurité et de ses acteurs. Les menaces actuelles ont poussé à reconnaître que la 'sécurité' n'est pas seulement la protection des Etats, mais un besoin indivisible et une valeur dont tous les êtres humains ont le droit de jouir. La tâche du secteur de la sécurité est ainsi de créer des conditions

qui permettent à toutes et à tous de satisfaire leur besoin de sécurité.

Ce concept de la sécurité va bien au-delà de la sécurité militaire fournie par l'Etat et met l'accent sur la capacité ou l'incapacité des institutions étatiques à assurer la protection de tous leurs citoyens. Cela permet l'identification de groupes vulnérables qui portent le poids de la pauvreté, des conflits armés, du mauvais fonctionnement du secteur de la sécurité et d'une protection légale inefficace. Par là est donc reconnue la contribution de la société civile à la sécurité.

Dans ce contexte, la violence à l'égard des femmes peut être perçue comme un mauvais fonctionnement du secteur de la sécurité : l'incapacité à protéger les femmes, l'incapacité à rendre les femmes plus fortes et la perpétration de la violence à l'égard des femmes.

En **Iraq**, l'ampleur de la violence sexuelle s'est montrée plus aigue durant la guerre et l'occupation. Cependant, selon Human Rights Watch, si une victime de violence sexuelle rend compte du crime, il existe de sérieuses barrières pour obtenir justice. Cela inclut un manque d'officiers de police femmes, une répugnance de la police à mener des enquêtes et la vision répandue que la victime peut être tenue responsable de la violence sexuelle. Sans un avis de renvoi par la police, une victime ne peut subir les examens médico-légaux qui fournissent une preuve légale de la violence sexuelle.

## Le secteur de la sécurité dans les situations post-confliktuelles

La violence à l'égard des femmes est particulièrement répandue dans des situations post-confliktuelles, lorsque les institutions du secteur de la sécurité ne réussissent pas à fonctionner correctement.

La dissolution des institutions de la sécurité, comme la police, ou leur déroutement les laissent dans l'incapacité de protéger la population civile. Il existe fréquemment des lacunes dans la législation pénale, des procédures inefficaces pour déposer et poursuivre des plaintes et un manque de structures médicales pour fournir des examens et traitements médicaux.

Après un conflit, les gouvernements en place montrent souvent peu d'intérêt à mener des enquêtes et à punir les auteurs de violence à l'égard des femmes. Ils peuvent accorder des amnisties à des groupes qui ont perpétré de la violence, ceci pour tenter d'assurer la paix. La communauté internationale tend à montrer de la réticence à exercer une pression sur les gouvernements nationaux pour mener des enquêtes et punir la violence à l'égard des femmes, soit parce que de telles matières sont perçues comme liées aux processus de paix, soit parce qu'elles ne sont pas reconnues d'intérêt international.

La réforme du secteur de la sécurité dans des situations post-confliktuelles est essentielle pour établir la bonne gouvernance et pour promouvoir les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit. Les processus de réforme du secteur de la sécurité doivent inclure le développement de mécanismes pour prévenir la violence à l'égard des femmes, pour y répondre, pour habiliter les femmes et pour intégrer les femmes dans les institutions du secteur de la sécurité. Cet aspect est étudié attentivement dans l'ouvrage *Women in an Insecure World*.

## Femmes répondant à la violence, femmes construisant la paix

Les mouvements de femmes ont constitué le moteur des efforts globaux pour faire émerger le sujet de la violence sexiste. Les femmes ont défié les Etats pour que soient pris en compte les abus contre les femmes survenant dans la sphère privée, à l'instar de la violence domestique et de la mutilation génitale féminine. Les organisations de base ont contribué à la sensibilisation de la communauté internationale à la violence contre les civils durant les conflits armés et les périodes qui leur succèdent.

La communauté internationale reconnaît l'importance de la participation des organisations de femmes dans les forums internationaux, apportant des visions et des points de vue critiques à la table, tout en étant capable d'éclairer de nombreux

problèmes qui auraient pu demeurer invisibles autrement.

## Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Durant et après les conflits armés, les femmes démontrent la capacité de surmonter les traumatismes générés par des actes violents, de survivre et d'aider les autres à survivre, et de contribuer activement à la défense et à la construction de la paix.

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur *les Femmes, la Paix et la Sécurité*, adoptée en 2000, a reconnu le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la construction de la paix. Le Conseil de sécurité a souligné l'importance de la participation des femmes sur un pied d'égalité et de leur pleine implication dans tous les efforts pour le maintien et la promotion de la paix



Démineuses, pour la plupart veuves ou amputées, engagées par une ONG de lutte anti-mine située à Battambang, Cambodge.

Photo by ICRC, Philippe Dutoit, 1996

et de la sécurité, ainsi que le besoin d'accroître le rôle des femmes dans les prises de décision en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits.

Bien que les femmes ont été intégrées aux récents processus de paix en Irak, en Afghanistan, au Sri Lanka et en Sierra Leone, les femmes demeurent trop souvent encore exclues des efforts formels pour négocier et mettre en œuvre les accords de paix. Les obstacles comprennent un manque d'infrastructure institutionnelle permettant une consultation des femmes.



Des manifestantes de *Women in Black* protestent contre les guerres des Balkans au centre-ville de Novi Sad, Serbie et Monténégro. © Vesna Pavlovic, 1994

### **L'implication des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies**

La Résolution 1325 du Conseil de sécurité a demandé instamment aux Nations Unies d'étendre le rôle et la contribution des femmes dans toutes ses opérations sur le terrain, en particulier en insistant sur les opérations de paix. Dans le cadre d'une politique d'intégration de l'égalité entre les sexes, les Nations Unies ont accompli des progrès importants durant les cinq dernières années en augmentant l'engagement des femmes comme soldats de la paix, en développant des programmes

qui identifient et prennent mieux en compte les besoins des femmes et des jeunes filles.

A partir de juillet 2004, les femmes ont constitué les 27,5 % du personnel professionnel engagé dans les opérations de maintien de la paix. Cependant, seul 1 % du personnel militaire dans son ensemble déployé dans des opérations internationales était des femmes. Plusieurs Etats ont lancé des initiatives pour améliorer la représentation des femmes en uniformes (tant dans les forces armées que dans les forces de police) lors d'opérations de paix internationales.

Beaucoup plus pourrait être fait. Les mandats de toutes les opérations de paix devraient comprendre la protection des femmes, la consultation des femmes et leur implication en tant qu'instances de décision. Toutes les missions devraient comporter des conseillers en matière d'égalité entre sexes désignés à un haut niveau, munis de ressources propres.

**Women in Black** est un réseau de femmes autour du monde s'engageant pour la paix et activement opposées à la guerre et aux autres formes de violence. Les vigiles des Women in Black avaient démarré leur action en Israël en 1988, avec des femmes demandant la paix entre Israël et les Palestiniens. Des femmes italiennes soutenant l'action ont rapporté l'idée en Italie, et leurs contacts avec les femmes yougoslaves ont conduit aux vigiles des Women in Black durant les guerres de Yougoslavie. Les réseaux de Women in Black encouragent et soutiennent d'autres femmes à travers le monde. Ils essaient d'éduquer, d'informer et d'influencer l'opinion publique de telle manière à transformer la guerre en une option inconcevable.

## Action pour arrêter la violence à l'égard des femmes: et maintenant ?

Des changements profonds et positifs dans le statut et les rôles des femmes sont intervenus durant les cinquante dernières années. Les femmes ont été des actrices majeures dans l'émergence d'une société civile globale, préconisant, dans la résolution de tous les processus vitaux tant économiques, politiques que sociaux, une approche tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes. Il existe un cadre international légal et normatif relativement bien développé. Ce cadre a contribué à mettre en place des dispositions pratiques pour présenter à la justice les auteurs de violence à l'égard des femmes. Au sein des organisations internationales, la violence à l'égard des femmes a été reconnue comme l'un des obstacles principaux au développement et à la paix. Des campagnes sont lancées à travers le monde entier pour mettre fin à la violence contre les femmes. Le 25 novembre a été déclaré Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La plupart des ONG importantes actives dans le domaine des droits humains suivent de près les problématiques d'égalité entre les sexes et s'en font les avocats. La conscience du public à l'égard des questions de violence sexiste a beaucoup augmenté durant les deux dernières décades.

Compte tenu de la condamnation quasi universelle de la violence à l'égard des femmes, pourquoi cette dernière persiste-t-elle ? L'impact disproportionné du virus VIH/SIDA sur les femmes, la féminisation croissante de la pauvreté et l'augmentation de la traite des femmes démontrent, alors qu'il y a eu des progrès dans la reconnaissance de la violence contre les femmes, que de nouvelles formes de violence et d'inégalité continuent d'émerger. De plus, le désordre

international croissant est accompagné d'un mauvais fonctionnement des institutions de l'Etat qui sont responsables de la protection des citoyens, d'une incapacité à appliquer le droit international et d'une marginalisation des droits humains. Dans cet environnement, il devient plus difficile de prévenir et de punir la violence à l'égard des femmes.

Alors que les conventions et les traités internationaux fournissent une légitimité normative importante à ceux travaillant contre la violence sexiste aux niveaux international, national et local, leur mise en œuvre requiert des ressources et un engagement importants.

A un niveau national, des programmes pour stopper la violence et faire progresser l'égalité des femmes requièrent l'attribution de budgets appropriés. La division entre l'espace public et l'espace privé demeure, avec la violence domestique contre les femmes traitée en pratique (et par quelques Etats dans la loi) comme une matière n'étant pas du ressort de l'Etat, ou moins comme un crime que

### Global Coalition of Women Defending Peace

Beaucoup d'associations de femmes dans le cadre de leurs propres communautés, régionalement et internationalement travaillent pour construire la paix.

En novembre 2004, des centaines de 'défenseurs de paix' se réunirent à Genève pour créer la *Global Coalition of Women Defending Peace*. Un des objectifs principaux de la *Global Coalition* est d'augmenter l'engagement des femmes dans toutes les étapes de prévention de conflit, rétablissement de la paix, construction de la paix et maintien de la paix, y compris dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux. DCAF est un partenaire actif de la *Global Coalition of Women Defending Peace*.

d'autres crimes. Une enquête globale réalisée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur les progrès nationaux en matière d'égalité des sexes et de responsabilisation des femmes a montré que, des 172 pays sur lesquels a porté l'enquête, deux tiers seulement ont mis en place des lois pour contrer la violence à l'égard des femmes et 16 % seulement ont pris des mesures légales pour faire respecter les lois.<sup>21</sup>

A un niveau international, l'action de contrôler la conformité des Etats et d'autres acteurs avec leurs obligations en matière de droits humains requiert une forte volonté politique. La dichotomie public/privé persiste, avec des Etats se protégeant de la critique en déclarant que la violence à l'égard des femmes est liée à des valeurs dites culturelles, traditionnelles ou religieuses.

L'éradication de la violence sexiste ne requiert pas seulement un changement institutionnel aux niveaux international et national, mais un changement d'état d'esprit et d'attitudes parmi les individus et les acteurs étatiques.

Dans les lignes qui suivent est présentée une synthèse des principales recommandations que contient l'ouvrage *Women in an Insecure World* pour arrêter la violence à l'égard des femmes.

Le DCAF présente l'ouvrage *Women in an Insecure World* comme une ressource substantielle à disposition de celles et ceux œuvrant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et comme un outil pour accroître la conscience de celles et ceux qui ne se sont pas encore préoccupés du problème et de son ampleur terrible. Le DCAF espère élargir le nombre de gouvernements, d'institutions et d'experts susceptibles de contribuer à l'effort pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Nous invitons toutes les lectrices et tous les lecteurs de *Women in an*

*Insecure World* de devenir parties prenantes de ce processus.

---

<sup>21</sup> Fonds des Nations Unies pour la population 2004, *Investing in People: National Progress in Implementing the ICPD Programme of Action*, p. 27.

## Recommandations principales

*Women in an Insecure World* est une source complète de bonnes pratiques pour prévenir la violence à l'égard des femmes et y répondre aux niveaux tant local qu'international. L'ouvrage met en perspective le succès d'associations féminines et les progrès réalisés dans le cadre de la législation internationale des droits humains.

Les trois stratégies principales pour éradiquer la violence à l'égard des femmes sont la prévention, la protection et la responsabilisation. Chaque approche doit impliquer les femmes et les hommes, la société civile et le gouvernement, et comporte des dimensions à la fois locale, nationale et internationale.

### 1. Prévention

#### 1.1. Prévention à travers la prise de conscience et la formation

a) *Changer les attitudes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes*

Des croyances sociales profondément enracinées relatives aux rôles subordonnés des femmes constituent une barrière solide à la prévention de la violence à l'égard des femmes. Pour changer les attitudes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes, il est nécessaire d'entreprendre des actions positives à travers des programmes systématiques et complets d'éducation et de sensibilisation, comprenant l'éducation des femmes et des filles quant à leur droit de vivre libres de toute violence.

b) *Véritable formation pour tous les acteurs de la société*

Tous les acteurs publics devraient recevoir une formation spécifique au sujet de la nature de la violence à l'égard des femmes, sa criminalité, et la manière de prévenir la violence à l'égard des femmes et d'y répondre. La formation devrait avoir en particulier pour cible les forces militaires,

le personnel qui doit faire respecter la loi, les instances judiciaires et les autres acteurs du secteur de la sécurité qui sont souvent la 'ligne de front' protégeant les femmes.

Le matériel de formation devrait être développé de manière appropriée au niveau tant de la communauté que sur les plans national, régional et international. Par exemple, la traite des êtres humains – une forme de violence aux dimensions clairement internationales – requiert une action coordonnée au niveau international.

#### 1.2. Prévention à travers la recherche

a) *Recueil efficace des données éparpillées sur la problématique d'égalité entre les sexes*

Des données sérieuses et cohérentes sur la violence à l'égard des femmes sont impératives pour formuler des réponses et des stratégies. Cependant, des lacunes existent dans le recueil systématique des données, éparpillées, sur la problématique d'égalité entre les sexes, recueil qu'effectue l'Etat et d'autres agences. Les milieux médicaux, ceux en charge du respect de la loi, les services sociaux et les humanitaires devraient avoir des procédures spécifiques pour identifier et documenter la violence à l'égard des femmes.

b) *Poursuivre la recherche sur les causes, les conséquences et les solutions*

La recherche sur les causes fondamentales et les conséquences de la violence à l'égard des femmes nous aide à développer des solutions efficaces. La recherche devrait examiner les méthodes propres à réhabiliter les auteurs, la prévention de la violence dans les conflits armés et le rôle des femmes dans la résolution des conflits. Les gouvernements devraient mener et soutenir ce type de recherche sur les plans local, national et international et l'utiliser pour formuler des politiques gouvernementales.

c) *Surveillance efficace et évaluation*

Pour faciliter une surveillance efficace de la violence à l'égard des femmes, il doit y avoir un accord international sur les indicateurs. Des mécanismes efficaces de suivi devraient inclure des rapports, aux plus hauts niveaux, sur l'évolution de la réalisation des droits des femmes.

## 2. Protection

### 2.1. Protection à travers la loi

a) *Ratification universelle des instruments internationaux en matière de droits humains et de droit humanitaire*

Les droits internationaux humains et le droit international humanitaire constituent, pour les femmes, une protection importante contre la violence en établissant des normes et des standards communs. L'adhésion aux instruments applicables en matière de droits humains et de droit humanitaire marque l'engagement des Etats à améliorer le statut des femmes. Des mécanismes de rapports établis par les traités (comme auprès du *Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*) permettent une surveillance utile des actions des Etats qui perpètrent la violence à l'égard des femmes ou qui s'élèvent contre. Il est de la plus grande importance que les instruments internationaux en matière de droits humains et de droit humanitaire soient ratifiés par tous les Etats et qu'ils soient mis en œuvre.

b) *Réforme de la législation nationale et accès des femmes à la justice*

Une législation nationale, y compris la Constitution, doit assurer les droits des femmes. Il est extrêmement important de criminaliser la violence à l'égard des femmes dans toutes ses formes, y compris la violence domestique et les pratiques dites traditionnelles qui portent préjudice aux femmes. Les femmes et les filles victimes devraient pouvoir avoir accès aux recours légaux, y compris la compensation.

c) *Mettre fin à l'impunité en garantissant une punition adéquate à la violence à l'égard des femmes*

Les lois criminalisant la violence sexiste doivent être respectées, y compris lorsque

**Table 5: Participation politique des femmes en mars 2004 : sièges dans les Parlements nationaux occupés par des femmes (pourcentage)**

Pays	Pourcentage de femmes dans les Parlements
Rwanda	48.8
Suède	45.3
Danemark	38.0
Finlande	37.5
Pays-Bas	36.7
Norvège	36.4
Cuba	36.0
Belgique	35.3
Costa Rica	35.1
Autriche	30.6
Allemagne	28.3
Espagne	28.3
Suisse	25.0
Ouganda	24.7
Canada	20.6
Grande-Bretagne	17.9
Etats-Unis	14.3
France	12.2
Nouvelle-Zélande	12.2
Italie	11.5

Source: UNDP, *Human Development Report 2004*

la violence est perpétrée à la maison. En particulier, les membres de la police, les forces militaires et les fonctionnaires qui commettent des actes de violence à l'égard des femmes ne doivent pas échapper à la punition.

La communauté internationale doit continuer de jouer un rôle en s'assurant de la poursuite de ceux qui commettent la violence à l'égard des femmes durant les conflits armés, ou dans d'autres situations où les mécanismes nationaux judiciaires ne fonctionnent pas correctement.

## 2.2 Protection à travers des institutions

### *a) Renforcement des mécanismes institutionnels de l'Etat et de la société civile visant la protection*

Répondre à la violence sexiste requiert une approche multidisciplinaire, engageant, à tous les niveaux, les institutions des milieux politiques, des domaines de la justice et de la santé, des milieux professionnels, de ceux des médias, de l'éducation, des secteurs sociaux et de la sécurité, y compris la société civile. Des stratégies dynamiques sur les questions d'égalité entre les sexes, y compris des mécanismes pour prévenir la violence sexiste, doivent être intégrées à tous les secteurs. Cela ne requiert pas seulement des formations, mais, dans de nombreux cas, de changer des cultures institutionnelles.

Il est particulièrement important que le secteur de la sécurité et les institutions judiciaires soient sensibles à la nature et aux besoins des victimes de la violence sexiste. Les femmes doivent être impliquées dans les institutions et les programmes du secteur de la sécurité ainsi que dans leur réforme. Les femmes devraient participer sur une base égale à celle des hommes comme juges, procureurs et enquêteurs dans les corps judiciaires nationaux et internationaux et dans les mécanismes pour une justice transitionnelle.

La coopération entre les institutions étatiques et les ONG et les autres réseaux de la société civile œuvrant contre la violence devrait être renforcée aux niveaux tant local, national, régional qu'international.

### *b) Attribution de budget approprié*

Une attribution à long terme de fonds suffisants est requise pour que les institutions puissent évoluer pour intégrer les perspectives de genre et établir leurs propres mécanismes à même de répondre à la violence à l'égard des femmes. A cet égard, une aide internationale au développement peut jouer un rôle important dans la promotion des droits et de la sécurité des femmes.

### *c) Création de lieux d'accueil et mécanismes de soutien*

Les femmes et les filles souffrant de violence sexiste ont besoin de lieux sûrs où aller. Les gouvernements doivent garantir des lieux d'accueil et des lignes téléphoniques d'assistance ainsi que des services médicaux, psychologiques, sociaux et juridiques destinés aux femmes souffrant de violence.

### *d) L'importance des institutions internationales dans la protection des femmes durant et après les conflits armés*

L'extrême vulnérabilité des femmes face à la violence durant et après les conflits armés exige que la communauté internationale – Etats et institutions – joue un rôle fort pour garantir la protection des femmes et que les programmes d'assistance ainsi que les autres interventions prennent en compte les besoins spécifiques des femmes. Ces dernières devraient être au cœur des négociations de paix et des processus de reconstruction. La participation des femmes aux opérations de soutien de la paix, dans toutes les phases et à tous les niveaux de prise de décision, devrait être accrue.

### **3. Responsabilisation**

#### **3.1. Responsabilisation à travers l'éducation et le travail**

Un accès accru aux systèmes éducatifs et professionnels constitue la clé pour la responsabilisation des femmes et des filles, réduisant ainsi leur vulnérabilité à la violence sexiste. Il est très important d'identifier et de démanteler les obstacles à l'éducation des filles et des femmes comme à leur accès aux systèmes professionnels. Par conséquent, l'éducation peut jouer un rôle clé dans l'évolution des attitudes discriminatoires d'une société et des rôles assignés à chacun des sexes.

#### **3.2 Responsabilisation à travers la participation à la prise de décision**

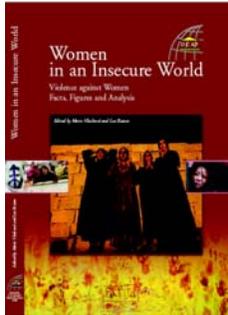
Pour éradiquer la violence sexiste, les femmes doivent être responsabilisées dans tous les aspects de leur vie. Essentielle est la participation des femmes à la prise de décision aux niveaux de la famille et de la communauté comme aux niveaux national et international.

Une participation politique des femmes accrue peut être facilitée à travers les systèmes de quota, en soutenant et en formant des candidates potentielles, et en adoptant des mesures actives pour abattre les barrières (y compris celles qui freinent l'accès aux ministères de la défense et des affaires étrangères). Les femmes devraient être impliquées dans la prise de décision en matière de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et international.

Les femmes devraient être impliquées dans tous les aspects de la diplomatie préventive, de négociations de paix, d'opérations de maintien de la paix ainsi que dans la construction de la paix et la reconstruction post-confliktuelle. D'une part, pour que les accords de paix aient un effet durable, il est nécessaire que tous les secteurs de la société, y compris les associations féminines, soient impliqués.

D'autre part, les efforts de paix nationaux et internationaux peuvent tirer bénéfice de l'expérience de base des femmes en matière de prévention des conflits, de construction de la paix et de reconstruction.





Marie Vlachová et Lea Biason

## Women in an Insecure World

### Violence against Women Facts, Figures and Analysis

Les femmes constituent le groupe le plus important de la population mondiale exposée à la violence systématique et répétée. Les victimes sont dénombrées dans les conflits comme dans la maison d'à côté. Les causes sont complexes, mais elles soulignent finalement le simple fait que, pour beaucoup trop de gens, la vie et la dignité d'une femme vaut moins que la vie et la dignité d'un homme. Cette situation est tout simplement intolérable.

Développant le concept des principes et des normes démocratiques des secteurs de la sécurité nationale, le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF) a dû faire face au fait que les hommes et les femmes ne jouissent pas de la sécurité de manière égale. En outre, la violence à l'égard des femmes entrave la création d'un secteur de la sécurité qui fonctionne bien – à savoir des institutions capables de fournir un niveau adéquat de sécurité pour tous les citoyens. La violence à l'égard des femmes intervient dans des contextes variés – aux niveaux de la famille comme de la communauté, dans des situations de conflits armés et sous des gouvernements répressifs. Dans de nombreux cas, c'est une politique consciente, et souvent le fait d'actes délibérés perpétrés par des individus punissables par la loi.

*Women in an Insecure World* fait le point sur la portée et l'ampleur de la violence vécue par les femmes dans leur vie quotidienne, durant les conflits armés et dans des situations post-confliktuelles. L'ouvrage a pour but de rendre les gouvernements, les donateurs, les politiciens, les universitaires, les experts et la société civile plus conscients des formes omniprésentes de la violence à l'égard des femmes. Il met également en perspective le rôle actif des femmes dans les négociations de paix et dans la reconstruction post-confliktuelle. Ce qui rend indispensable le rôle des femmes dans la lutte contre la violence, c'est n'est pas l'omniprésence et l'ampleur de leur vécu de victimes, mais plutôt le fait que les femmes démontrent la capacité de surmonter les traumatismes d'actes violents, de survivre et d'aider les autres à survivre, et de contribuer activement à défendre et à construire la paix. L'ouvrage met à disposition des analyses et des statistiques, des documents légaux et des recommandations d'ordre politique, ainsi que des articles de fond et des illustrations. Plus de soixante auteurs, représentant les principales organisations internationales, les gouvernements, les ONG et les groupes de réflexion traitant des problématiques d'égalité entre les sexes, ont contribué à cet ouvrage.

**Table des matières :** Introduction. Roots and Scope of Gender-based Violence. Part I: Violence Against Women in Daily Life. Part II: Women in War and Armed Conflicts. Part III: Women in Post-conflict Situations. Part IV: Strategies and Solutions. Conclusions and Recommendations.

2005, 335 pages  
ISBN 92-9222-028-4

#### Bulletin de commande

Je souhaite recevoir \_\_\_ exemplaire(s) de l'ouvrage **Women in an Insecure World** (en anglais) ISBN 92-9222-028-4.

**Je confirme que je paierai 25 francs suisses par exemplaire ainsi que les frais de port.** Vous m'enverez une facture.

Les frais de port pour un exemplaire de **Women in an Insecure World** sont :

Suisse	10.00 francs suisses	Reste du monde	28.80 francs suisses
Europe	17.80 francs suisses		

A retourner par courriel, par fax ou par courrier à:

**Centre pour le Contrôle Démocratique des  
Forces Armées - Genève (DCAF)**  
11, rue de Chantepoulet  
Case postale 1360  
1211 Genève 1  
Suisse  
Fax: + 41 22 741 7705  
Email: [k.grimm@dcaf.ch](mailto:k.grimm@dcaf.ch)  
Website: [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

Nom, prénom
Fonction
Institution
Adresse postale
Code postal/lieu
Pays
Numéro de téléphone
Email
Date
Signature (si commande par fax ou par courrier)